



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020**

### **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des Fêtes le mardi 15 décembre 2020 à 18h30, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 8 décembre 2020.

Mme Hélène BONNIER a été désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

**Etaient présents** : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Denis TERRAILLON, François IBANES, Anne VALOIS, Frédérique TUFFERY, Simon LAGORCE, Thierry BAILLY, Hélène BONNIER, Nicolas CAZENAVE, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Nora ABBAOUI, Yoann DE RAMIERI, Stéphanie VIALLET, Aurélie DIAZ, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Céline MONTAVON

**Etaient représentés** : Christine BROC par Pierre CARRIERE, Anthony GARCIA par Denis TERRAILLON, Valérie BOUYSSOU par M. le Maire, Monique TEISSIER par Denis TERRAILLON, Natacha SALLES par M. ILLUMINATI

**Absentes** : Fatiha HAMD AOUI, Pascale LANTERI

**Secrétaire de séance** : Mme Hélène BONNIER

#### **1-1- Création d'une Commission municipale « Sport et Festivités »**

**Rapporteur** : M. le Maire

Le Conseil a décidé, **à l'unanimité**, de transformer la commission « Sport, Culture et Communication » créée le 8 juin 2020 en commission « Culture et Communication ».

Le Conseil Municipal a également créé une commission « Sport et Festivités ».

Une liste unique ayant été présentée au Conseil, sont donc proclamés élus sans vote pour siéger au sein de cette commission de 7 membres :

- M. le Maire, président de droit,
- François IBANES
- Aurélie DIAZ
- Anthony GARCIA
- Nora ABBAOUI
- Pierre CARRIERE
- Céline MONTAVON

### **1-2-Remplacement de M. François IBANES au sein de la Commission « Culture/Communication »**

Rapporteur : M. le Maire

Une seule candidature ayant été présentée au Conseil, M. Pierre CARRIERE est proclamé élu **sans vote** pour remplacer M. François IBANES au sein de la commission « Culture et Communication ».

### **1-3- Création d'une Commission extra-municipale « COVID-19 »**

Rapporteur : M. le Maire

Une liste unique ayant été présentée au Conseil, sont donc proclamés élus **sans vote** pour siéger au sein de cette commission de 7 membres :

- M. le Maire, Président de droit,
- Pierre CARRIERE
- Fatiha HAMD AOUI
- Bernard LHERMITE
- Christian VALOIS
- Christian GUEGAN
- Céline MONTAVON

### **1-4– Avenant n°3 à la convention de régie publicitaire et de mise à disposition de mobilier urbain conclue avec la société MEDIAFFICHE**

Rapporteur : Mme Hélène BONNIER

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de l'avenant n°3 visant à proroger la durée de la convention initiale conclue avec MEDIAFFICHE pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et autorisé M. le Maire à le signer.

**Vote à l'unanimité**

### **1-5- Recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (PEC)**

Rapporteur : M. TERRAILLON

Le Conseil Municipal a créé un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences , à temps incomplet (28h00 hebdomadaires), pour une durée d'un an, afin de recruter un agent polyvalent au sein du service technique.

**Vote à l'unanimité**

### **1-6 – Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. TERRAILLON

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATIONS		SUPPRESSIONS	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1	Adjoint technique à 30 h	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1	Adjoint technique à 34 h	1
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1		

Agent de maîtrise principal à temps complet	1		
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1		

**Vote à l'unanimité**

**1-7- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Rapporteur : M. TERRAILLON

En vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ; à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ainsi qu'à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit à hauteur de 252 221 €.

**Vote à l'unanimité**

**1-8 Club de Handball de Montarnaud/ Attribution d'une subvention**

Rapporteur : M. IBANES

Le Conseil Municipal a accordé une subvention de 1050 € au club de Handball, au titre de l'exercice 2020, en complément d'une première subvention de 950€.

**Vote à l'unanimité**

**1-9- Association Environnement Montarnéen/ Attribution d'une subvention**

Rapporteur : Mme BONNIER

Le Conseil Municipal a accordé une subvention de 400 € à l'association Environnement Montarnéen au titre de l'année 2020.

**Vote à l'unanimité**

**02 – INTERCOMMUNALITE**

**2-1- Adhésion de la commune au service Informatique mutualisé de la C.C.V.H.**

Rapporteur : M. TERRAILLON

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention à conclure avec la CCVH pour l'adhésion de la commune de Montarnaud au service informatique mutualisé.

Ce service commun permet l'amélioration et la rationalisation des investissements dans le domaine des télécommunications, des matériels de reprographiques, du matériel informatique ainsi qu'une assistance informatique de 1<sup>er</sup> niveau.

**Vote à l'unanimité**

**2-2- Avenant portant prorogation des conventions de mutualisation avec la C.C.V.H.**

Rapporteur : Mme TUFFERY

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de l'avenant présenté par la CCVH visant à proroger pour une durée d'une année, l'effet des conventions de des services mutualisés suivants :

- Ingénierie de proximité en matière d'urbanisme,
- instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

**Vote à la majorité absolue**

Abstentions : 2 (M. LECROISEY, Mme MONTAVON)

**03 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT****3-1 DIA**

N° DIA	Référence de la parcelle	Désignation du bien	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix en €
C20 00100	AI135,156 et 174 /Rivière-Mages-haut	Non bâti	688	170 000
C20 00101	AI131 et 161/Rivière-Mages-haut	Non bâti	510	166 000
C20 00102	AI 158 et 184/Rivière-Mages-haut	Non bâti	512	167 000
C20 00103	AL226p/Rue Victor Schoelcher	Non bâti	54	2 160
C20 00104	AL 85/679 avenue des Pouses	Bâti	507	330 000
C20 00105	AL226p/Rue Victor Schoelcher	Non bâti	45	1 800
C20 00106	AL226p/Rue Victor Schoelcher	Non bâti	46	1 840
C20 00107	AL226p/Rue Victor Schoelcher	Non bâti	67	2 680
C20 00108	AL226p /Rue Victor Schoelcher	Non bâti	40	1 600
C20 00109	AL226P/Rue Victor Schoelcher	Non bâti	54	2 160
C20 00110	AL226P/Rue Victor Schoelcher	Non bâti	98	3 920
C20 00111	AE 173 et 313/97 mail G. Sand- Av. du Pradas	Bâti	3 136	150 000
C20 00112	AK 199 et AK244- Les Pouses	Non bâti	400	51 695
C20 00113	AD238/221, avenue de Montpellier	Bâti	144	211 500
C20 00114	BO173/Rue Denis Papin	Non bâti	3 073	269 858
C20 00115	AK 217 et AK228/Les Pouses	Non bâti	480	163 000

**3-2 – Décisions municipales**

Date	Objet
06/11/2020	Décision d'ester en justice dans l'instance 20MA03507 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille suite à l'appel de M. BENART
06/11/2020	Décision d'ester en justice dans l'instance 2004042-1 devant le Tribunal Administratif de Montpellier suite à la requête de M. BENART en vue d'obtenir une indemnisation de la commune
20/11/2020	Convention d'assistance financière avec la société FININDEV, d'une durée d'un an et renouvelable deux fois pour un montant annuel de 4 500 € HT.
20/11/2020	Abonnement d'un an à la solution d'analyse financière WEBPREV avec la société FININDEV pour un montant de 2 750 € dont 1 500 € pour les prestations initiales de mise en service
25/11/2020	Mission de programmation et de conseil sur plusieurs sites communaux à M. Etienne TERRAILLON , Architecte. Coût de la mission : 11 900 € HT (pas de TVA)
25/11/2020	Acquisition de 10 ordinateurs fixes auprès de la société ACMS.

	Montant de la dépense : 8 290 € HT, soit 9 948 € TTC)
30/11/2020	Mission de relevés de géomètre à la société Bbass pour la Cave Coopérative. Montant de la dépense : 3 120 € HT, soit 3 744 € TTC.

#### **04 – QUESTIONS DIVERSES**

Compte tenu des conditions sanitaires, la cérémonie des vœux est annulée.

Fait à MONTARNAUD, le 16 décembre 2020

Le Maire,

**Jean-Pierre PUGENS**